

**Demande de laissez-passer mortuaire ou d'autorisation de transport de corps en dehors
du territoire métropolitain**

Articles R. 2213-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le dossier est à envoyer en préfecture ou sous-préfecture du lieu de la **fermeture de cercueil**.

La liste des pièces à fournir est indiquée au verso du document

Je soussigné(e),

NOM et prénom

représentant légal de l'entreprise ou de la régie funéraire :



Habilitée sous le numéro

dûment mandatée par :

- la famille du (de la) défunt(e), agissant en qualité de (lien de parenté).....
- le représentant légal (nom, prénom).....

sollicite l'autorisation de transporter en cercueil présentant les conditions d'étanchéité requises par la réglementation en vigueur le corps de :

NOM et prénom du (de la) défunt(e).....

décédé(e) le à

Mise en bière : date : commune :

par voie routière, transport prévu le :

commune de départ :

au moyen du véhicule funéraire habilité immatriculé :

postes frontières traversés (villes + pays) :

.....
commune et pays d'arrivée :

par voie aérienne ou par bateau, transport prévu le :

aéroport ou port de départ :

aéroport ou port d'arrivée :

n°de vol ou de réservation :

compagnie aérienne ou maritime :

Lieu d'inhumation (ville + pays) :

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis et avoir pris connaissance des obligations contenues dans ce formulaire.

Fait à Le

Signature :

PIECES A FOURNIR :

1. Ce formulaire dûment complété, revêtu du cachet, daté et signé
2. Le certificat de décès délivré par le médecin (ou certificat d'accouchement pour un enfant né sans vie)
3. L'acte de décès délivré par le maire du lieu de décès
4. L'autorisation de fermeture de cercueil (R. 2213-17) délivrée par le maire de la commune de décès
5. L'attestation ou le certificat médical de non contagion délivré par le médecin
6. Le certificat de non épidémie délivré par l'Agence Régionale de Santé
7. Le procès-verbal de mise en bière délivré par le maire lorsque les cases « obligation de mise en bière immédiate et dans un cercueil hermétique » sont cochées"
8. Le permis d'inhumer délivré par les autorités judiciaires lorsque la case « obstacle médico-légal » est cochée
9. La copie de l'arrêté d'habilitation de l'opérateur funéraire s'il exerce dans un autre département ou si le transport de corps est effectué par une entreprise étrangère.

Le dossier complet est à transmettre à l'adresse mail suivante : sp-clermont-reglementation@oise.gouv.fr